FRC.2
12124
Cuio
FR
1814

CONVENTION NATIONALE.

CONSTITUTION.

PROJET DE PROCLAMATION

PAR LA

CONVENTION NATIONALE, (1)

SUITE DE L'EXAMEN CRITIQUE,

PAR DURAND MAILLANE;

Du 26 Mai 1793;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS FRANÇAIS,

UN grand peuple que les rois opprimoient depuis des siècles, a dit : Je veux être libre, & il l'est : il

(1) Ce projet étoit à la presse, en suite de l'annonce que j'en avois faite dans mon imprimé précédent & distribué, quand

THE NEWBERRY
LIBRARY

ne ceſſera de l'être que quand il ceſſera de le vouloir. Vainement on s'agite, vainement on l'attaque, & par tous les endroits, & par tous les moyens ; vainement on cherche à le diviſer juſques dans la Convention. La Nation s'eſt prononcée, & de telle manière que ſa liberté ſurvivroit même à ſa repréſentation. Le peuple, juſqu'ici victime de toutes les tyrannies, a été aſſez heureux que de voir, & de bien voir la vérité dans l'excès & par l'excès même de ſon oppreſſion : jamais plus le menſonge ou l'erreur ne le dominera ; mais, redevenu ainſi ſouverain par la raiſon & par ſa force, il lui faut un nouveau gouvernement ; & c'eſt ici où il a beſoin de toute ſa ſageſſe.

Citoyens, des hommes choiſis par vous, intelligens & appliqués, vraiment amis de votre indépendance & de votre bonheur, ſont en ce moment occupés de ce grand objet : ils travaillent à la Conſtitution, & ils la font dans les principes les plus favorables aux droits du peuple. Quelle que ſoit, à ce ſujet, la diverſité des opinions entre les Repréſentans, le réſultat de toutes les diſcuſſions, les diſcuſſions elles-mêmes ſeront ſoumiſes au juge ſuprême,

---

la proclamation rédigée par le comité de ſalut public, a été préſentée à la Convention nationale, & adoptée par elle. Sans mettre à mon travail d'autre prix que mon zèle, je penſe que celui-ci ne paroîtra pas ſuperflu dans les circonſtances préſentes, où rien n'eſt plus intéreſſant que d'arrêter ou de prévenir la plus funeſte des guerres civiles, celle du fanatiſme, que les ennemis de notre révolution cherchent à nous ſuſciter dans toutes les parties de la République.

Je préſenterai auſſi bientôt les articles que j'ai également annoncés, & dont les uns concernant les cultes en général, doivent entrer dans la Conſtitution, & les autres former un réglement particulier, pour ramener, s'il ſe peut, dans l'intérieur, tous les eſprits à la paix, tant religieuſe que civile.

qui seul, dans sa souveraineté, a le droit de prononcer définitivement sur l'ouvrage, comme sur les ouvriers; mais, dans le cours même de ce long & important travail, les ennemis de la révolution, désespérant de nous vaincre à force ouverte, emploient contre notre liberté toute sorte de ruses. Ils comptoient beaucoup, par leurs manœuvres, sur les divisions que certaines méfiances ou des mal-entendus avoient causées dans la Convention. Le génie tutélaire de notre liberté, & notre zèle commun pour sa défense, nous sauvera, s'il ne nous a déja sauvés, de ce piége. La France peut désormais compter sur l'union de tous ses Représentans, quand il s'agira de son intérêt, & sur-tout du salut public! Puisse-t-elle également compter sur l'union de nos frères dans les départemens! Puisse-t-elle voir également déjouée la ruse bien plus perfide & déja beaucoup trop funeste, par laquelle ses ennemis ont entraîné des départemens entiers dans la révolte, en y intéressant leur conscience, en leur présentant comme la cause de Dieu même, celle de leur vengeance & de leur intérêt personnel!

O vous, nos concitoyens & nos frères, qu'une si grossière imposture égare, vous allez apprendre de vos Représentans quels sont les principes éternels de justice & de vérité que la Convention nationale professe, & qui vont être insérés dans la Constitution, ou présentés à la Convention, pour être ensuite soumis à votre jugement & à votre sanction! Cessez de craindre pour le culte que vous suivez ou voulez suivre; & défiez-vous de ces hommes qui, pour sa défense, vous portent inutilement & traîtreusement au plus grand des crimes, à vous armer contre votre Patrie, contre vos concitoyens, contre la loi même de Dieu; car fussiez-vous persécutés pour la religion chrétienne, (& vous en êtes bien

loin), vous n'auriez qu'à suivre l'exemple des premiers fidèles. Ils prioient, ils se battoient même dans les armées pour leurs persécuteurs. On étoit alors bien autrement instruits des devoirs religieux qu'on ne l'a été dans les siècles postérieurs, où, après les folles croisades de l'Orient, on a vu les chrétiens se faire la guerre entr'eux, pour des opinions diverses, c'est-à-dire, pour les divers sens d'une loi qui n'ordonne & ne respire que la paix & l'amour des hommes, au dernier degré des affections sociales !

Mais jettons un voile respectueux sur cette honte de nos pères que l'ignorance aveugloit, que le despotisme enchaînoit. Ne nous indignons ici qu'envers ceux qui, contre leurs propres lumières, osent se servir du prétexte de notre révolution, & du nom même de Dieu qui la protége, pour mettre tout à feu & à sang dans le sein même de leur Patrie. Ah ! quel est donc le tort d'une grande Nation qui s'est levée toute entière contre les abus d'une autorité qui lui appartient, & qui la comprimoit ? Où est aussi le mal que cette révolution a fait à la religion même catholique ? Seroit-ce parce que, sans toucher à ses dogmes, on n'a suivi que sa morale contre des ministres qui ne la prêchoient qu'aux autres ? Eh ! que prêchoit-elle encore, cette sainte morale, si ce n'est l'égalité des hommes entr'eux, premier fondement de leur liberté ? Que nous prêchoit-elle, si ce n'est l'amour du Samaritain ? ce qui n'est autre chose que la douce & heureuse tolérance réciproque sur laquelle nous avons établi la liberté des consciences & celle de tous les cultes.

Indifférente & comme étrangère à toutes les espèces de gouvernement dans leur forme, la religion chrétienne se prête mieux encore à celui qui, comme le nôtre, ne doit avoir que la vertu pour principe

& les lois mêmes pour règle dans son action. Une vieille erreur, soutenue par la force & accréditée par l'adulation, dans une longue suite de siècles, avoit comme sanctifié, dans tous les empires, la puissance des rois, sans excepter ceux-là même qui, dans leur toute-puissance, ne donnoient pour motifs à leurs lois que leur bon plaisir; & il faut convenir que l'esprit humble & patient de la religion chrétienne, la fin surnaturelle de son institution, & les moyens intérieurs & tout spirituels pour y arriver, n'y ont pas peu contribué. Ajoutez-y la politique des rois eux-mêmes, qui se sont par-tout attachés, par des dons, les prêtres, qui, à leur tour & pour leur profit, leur en ont fait un mérite religieux; ce qui n'a eu lieu, de la part des nôtres, qu'au détriment d'une religion qui n'a jamais tant perdu de ses succès & de son éclat, que depuis que ses ministres ont voulu la faire briller, ou briller eux-mêmes par les richesses qu'elle condamne.

Mais, quoi qu'il en soit à cet égard, si l'on trouve dans les écritures, qu'il faut demeurer soumis aux puissances, & honorer les rois, à cause de leur glaive; ce qui semble confondre les autorités légitimes & usurpées, leur bon & leur mauvais usage, on y voit aussi les premiers droits de la souveraineté des peuples, le tort qu'ils ont eu de se donner des rois, & tous les avantages d'un gouvernement réglé par des lois stables & communes; ce qu'il est bon de rappeler ici, pour prémunir l'esprit des citoyens contre toute instruction ou insinuation contraire de la part des ignorans ou des fourbes. Heureusement, à l'avenir, ce ne sera plus le sacerdoce qui se mêlera de l'empire; ce ne seront plus les prêtres qui instruiront dogmatiquement les citoyens, de leurs droits, & ils ne flatteront plus les rois dans leur despotisme. La borne

a été posée pour toujours entre les deux puissances, par la liberté de tous les cultes; ce qui n'est pas le moindre des bienfaits de notre révolution; car dans ses principes naturels & comme divins d'égalité & de liberté, elle n'a fait le mal de quelques-uns que pour le bien de tous, & particulièrement des pauvres, dont le soulagement ou le bien-être, quand il est ordonné par la loi, est une vraie jouissance pour le riche vertueux qui y contribue; mais c'est de quoi nos ennemis n'entretiennent guères les pauvres de la Vendée & d'ailleurs; ces perfides égoïstes ne leur parlent, pour leur propre intérêt, que de la prétendue perte de leur religion à laquelle cependant ils savent bien eux-mêmes qu'on n'a touché que par des réformes qui la rendent, & plus pure, & plus libre encore dans son exercice. Il est vrai que les circonstances ont comme forcé vos Représentans d'user de quelque rigueur envers ceux des ecclésiastiques qui, sous ce prétexte, ont méconnu votre autorité souveraine; mais ce mal même, quoique juste & nécessaire au salut public, n'est que passager; & le jour où l'on n'aura plus à craindre pour les droits & la liberté de la Nation, sera celui où chaque citoyen jouira pleinement des siens sous l'autorité des lois qui les protégent. Nous vous en donnons l'assurance, citoyens français, & recevez-la comme le signal ou le gage de la paix qui doit régner entre vous, entre des hommes que le plus heureux destin a réunis, pour vivre dans les doux sentimens de l'égalité, de la liberté, de la fraternité, sous la seule dépendance des lois & de la Constitution qui vont être soumises à votre approbation.

Nota benè. Je dois observer ici, après avoir proposé mes moyens de douceur contre la guerre du

fanatiſme en général, que celle de la Vendée n'ayant la religion que pour prétexte au rétabliſſement de la royauté de la part des émigrés, la Convention a très ſagement fait de leur oppoſer une force militaire, capable de les anéantir eux & tous ceux qui les ſuivent dans leur criminelle réſiſtance, au vœu ſi fortement prononcé de la nation pour la république. Il y auroit ſeulement à réclamer, dans la punition des rebelles vaincus, quelqu'indulgence pour ces malheureux citoyens des villes & des campagnes, que les émigrés ont ſéduits & entraînés; mais il a été déja rendu, à ce ſujet, un décret qui tempère la rigueur des précédens, ce qu'il faudroit annoncer à la ſuite de la proclamation, comme auſſi une grace ou même une récompenſe, pour quiconque d'entre ces citoyens que le fanatiſme a égarés ou que l'on force à ſe battre contre leurs frères, ſe joindroit à ceux-ci, ou les ſerviroit autrement contre leurs ennemis.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.